

| | | |
|--------------|--|-------------------------|
| PHOTO | Nom _____ | Prénom _____ |
| | Sexe <input type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/> M | Date de Naissance _____ |
| | Adresse _____ | |
| | Code Postal _____ | Ville / Pays _____ |
| | Email _____ | |
| | Téléphone _____ | |

Toute commande de formation implique l'acceptation sans réserve par le stagiaire et son adhésion pleine et entière aux présentes conditions générales qui prévalent sur tout autre document, ainsi qu'au règlement intérieur de l'organisme de formation.

I – OBJET

En exécution du présent contrat, l'organisme de formation s'engage à organiser l'action de formation intitulée:

STAGE D'INITIATION THEATRE ET CINEMA

Dates : _____

Horaires : _____

Durée : 15 heures

II – DISPOSITIONS FINANCIERES

Le stagiaire s'engage à verser le prix mentionné ci-dessous selon les modalités de paiement suivantes: le stagiaire effectue un premier versement dont le montant ne peut pas être supérieur à 30% de la somme totale due, le règlement s'effectue en 2 versements, les chèques doivent être datés du jour de leur émission.

PRIX : 100 Euros

| Mode de Paiement | Numéro de chèque ou date de transaction | Montant en Euros | Date d'encaissement |
|------------------|---|------------------|---------------------|
| | | | |

Le chèque va être encaissé passé le délai de 10 jours après la date de signature du contrat.

III – NATURE ET CARACTERISTIQUES DES ACTIONS DE FORMATION

L'action de formation en Studio relève de la formation professionnelle continue. Elle a pour objectif de former des acteurs / actrices pour le théâtre et le cinéma. Le stagiaire déclare expressément suivre cette formation dans un but professionnel. Conformément aux articles L.6311-1 et suivants du Code du travail, les stages proposés répondent aux objectifs visés par les textes, à savoir favoriser l'insertion ou la réinsertion professionnelle des travailleurs, permettre leur maintien dans l'emploi, favoriser le développement de leurs compétences et l'accès aux différents niveaux de la qualification professionnelle, contribuer au développement économique et culturel et à leur promotion sociale, permettre le retour à l'emploi des personnes qui ont interrompu leur activité professionnelle. La formation dispensée par Acting International entre ainsi dans le champ d'application des dispositions relatives à la formation professionnelle continue, notamment en qualité d'actions de préformation et de préparation à la vie professionnelle, de promotion professionnelle et d'acquisition, d'entretien ou de perfectionnement des connaissances.

IV – DECLARATION D'ELIGIBILITE

Le stagiaire déclare expressément sur l'honneur être éligible au cadre réglementaire de la formation professionnelle continue, qui est « destinée aux adultes et aux jeunes déjà engagés dans la vie active ou qui s'y engagent » en application de l'alinéa 2 de l'article L.6111-1 du Code du travail.

V – INSCRIPTION

La signature du présent document implique l'inscription pour la durée de la formation. Le stagiaire déclare avoir reçu les documents et les informations suivants : le programme et la liste des formateurs avec la mention de leurs titres ou qualités, le règlement intérieur applicable à la formation (paragraphe VI - XXI) et les coordonnées du service au sein de l'école chargé des relations avec les stagiaires (paragraphe XXIX). La signature du présent contrat implique l'inscription pour toute la durée de la formation. Toutefois il est précisé que l'inscription définitive n'intervient qu'après la signature du contrat à l'expiration du délai de rétractation de 10 jours. Le stagiaire déclare sur l'honneur avoir préalablement à la conclusion du contrat fait établir un certificat médical le déclarant apte à suivre ladite formation, y compris son aptitude à pratiquer toutes les activités physiques qui lui sont corrélées, en sorte qu'aucune maladie ne l'empêche de se rendre et de participer aux cours. Le contrat concerne uniquement les prestations de formation. Le transport et l'hébergement doivent être organisés par les soins du stagiaire et sont entièrement à sa charge, y compris pour les ateliers aux Etats-Unis et au Royaume-Uni.

VI – INTERRUPTION DE LA FORMATION

Toute la somme du contrat est due intégralement : aucun remboursement ne sera accordé en cas d'abandon de la formation, de désistement de la part du stagiaire ou d'exclusion. En cas de cessation anticipée de la formation du fait du stagiaire, les prestations étant dispensées par l'organisme de formation, aucun remboursement ni substitution ne peut avoir lieu, sauf dans les cas d'inexécution du contrat imputable à l'école. Il incombe au stagiaire de prendre ses dispositions, notamment en termes d'assurance. Toute échéance non réglée fait l'objet d'un suivi comptable, et en cas de non-règlement, l'organisme de formation transmet la dette au service contentieux qui se charge du recouvrement. Tous frais de recouvrement ou/et frais de contentieux sont à la charge du stagiaire. En cas de paiement après l'échéance, les pénalités de retard seront calculées depuis la date de l'échéance jusqu'au jour du paiement effectif à un taux d'une fois et demie le taux de l'intérêt légal conformément à l'article L441-6 du Code de Commerce.

VII – NIVEAU DE CONNAISSANCES PREALABLES NECESSAIRE

Studio 1, ateliers, stages : aucune connaissance obligatoire. Studio 2 : Studio 1, ou un an d'études d'art dramatique, ou expérience professionnelle. Studio Master : Studio 2 ou deux ans d'études d'art dramatique, ou expérience professionnelle.

VIII – ORGANISATION DE L'ACTION DE FORMATION

L'action de formation aura lieu dans un espace Acting International situé à Paris intra muros. L'action de formation est organisée pour un effectif maximum de 27 stagiaires. Aucune inscription n'est effectuée après le début de la formation, même en cas de départ du stagiaire. Tout le matériel technique et pédagogique nécessaire à la mise en place des actions de formation est fourni par l'Ecole sauf éventuel achat de costumes nécessaires à la représentation publique. Les conditions générales dans lesquelles la formation est dispensée, notamment les moyens pédagogiques, figurent en page 4 du présent contrat.

IX – MOYENS PERMETTANT D'APPRECIER LES RESULTATS DE L'ACTION

L'appréciation des résultats se fait à travers une procédure d'évaluation qui permet de déterminer si le stagiaire a acquis les connaissances ou les gestes professionnels dont la maîtrise constitue l'objectif initial de l'action. Ainsi une évaluation et un bilan des connaissances auront lieu à la fin de chaque semestre. Chaque intervenant distribue les évaluations aux stagiaires à la fin de son cours. Si le stagiaire n'est pas présent lors de la distribution des évaluations, il est de sa responsabilité de venir la chercher en personne au bureau de l'administration.

X – SANCTION DE LA FORMATION

A défaut de sanction officielle et extérieure à la formation, une attestation, précisant notamment la nature, les acquis et la durée de la session, sera remise au bénéficiaire à l'issue de la prestation. Cette attestation ne peut être considérée comme Brevet de fin de cursus.

XI – BREVET DE FIN DE CURSUS

Seuls les stagiaires ayant effectué trois années de formation chez Acting International se verront délivrer un Brevet de fin de cursus.

XII – PASSAGE EN STUDIO SUPERIEUR

Le passage du stagiaire en studio supérieur est soumis à l'appréciation de l'ensemble des professeurs basée sur les critères suivants : 1. La motivation 2. Le niveau 3. L'attitude professionnelle de chaque stagiaire (pour le passage en 3ème année) 4. L'assiduité et la ponctualité. Les notes sont internes à l'équipe pédagogique et confidentielles. La liste de passage est publiée à la fin de la formation. A partir de la date de publication, les stagiaires disposent d'un délai de 2 semaines pour valider leur réinscription.

XIII – ASSIDUITE ET EXCLUSION

Les stagiaires sont tenus de suivre tous les cours prévus au programme. Il est communément admis pour les stages en présentiel que les feuilles de présence (cf états d'émargement types rédigés par le Service régional de contrôle) doivent être signées par le stagiaire, l'objectif étant de justifier la réalisation de la formation. Toute absence devra être justifiée par un certificat médical. Les jours de grèves générales aucun retard ni absence ne sera décompté. La formation est composée de plusieurs cours, chacun étant géré par le professeur responsable. Le stagiaire peut être exclu de chaque cours à partir de trois absences non justifiées. L'exclusion pour absentéisme n'entraîne aucun remboursement. Dans le cas où le stagiaire justifie ses absences et obtient un laissez-passer pour revenir au cours en question, il ne pourra y assister qu'en qualité d'auditeur libre afin de ne pas perturber la cohésion pédagogique du cours en question. Tout retard pourra entraîner une non-participation du stagiaire à la première partie du cours, il ne pourra ainsi y accéder qu'à la pause prévue au milieu du cours. Toute perturbation du déroulement du cours ou de la bonne marche du travail dans le groupe, tout acte de vol ou dégradation intentionnelle du mobilier, installations ou matériel de l'école, tout acte d'agression ou menace vis-à-vis du professeur ou d'un stagiaire, toute attitude de dénigrement public du travail en cours ou du règlement intérieur, toute attitude ou comportement non-conforme au présent règlement, pourra donner lieu à l'exclusion de l'école, sans préavis ni remboursement, notifiée par une lettre recommandée.

XIV – CERTIFICATS MEDICAUX

Tout certificat médical produit pourra donner lieu à un contre-examen par un médecin-conseil désigné par Acting International, ou à une expertise judiciaire. Le stagiaire accepte expressément que l'intégralité de son dossier médical soit transmise par son médecin-traitant au médecin-conseil à des fins de cet examen. Pour tout certificat de complaisance le stagiaire est redevable de l'indemnité forfaitaire de 10 000 € à titre de clause pénale.

XV – ACCES AU COURS

Le professeur est libre de refuser l'accès au cours ou limiter la participation du stagiaire au statut d'auditeur à un stagiaire dans les cas suivants : 1. trois absences non justifiées 2. retard 3. tout comportement inadapté au déroulement du cours 4. incapacité de suivre le travail en cours 5. non-préparation au cours 6. non-connaissance du texte

XVI – CONSOMMATION D'ALCOOL OU DE DROGUE

La consommation d'alcool ou de drogue est interdite dans l'enceinte de l'école. Tout stagiaire pénétrant dans l'école sous l'emprise d'alcool ou de drogue s'expose à une exclusion définitive de l'école, sans remboursement.

XVII – RESPECT DU VOISINAGE

Le stagiaire s'engage à respecter les bonnes règles de voisinage en évitant les bruits excessifs. Il est interdit de jeter les mégots de cigarettes ou tout autre débris sur le trottoir, parler très fort ou rester après la fin du cours devant l'immeuble.

XVIII – UTILISATION D'OBJETS DANGEREUX

Il est interdit aux stagiaires d'amener tout objet ou arme (couteau tranchant, arme à feu etc..) pouvant menacer l'intégrité physique des personnes au sein de l'école. Il est interdit aux stagiaires d'allumer des bougies, mettre le feu à tout objet, ainsi que d'allumer du feu d'une manière générale.

XIX – INTERDICTION DE FUMER

En application du décret n° 96-478 du 29 mai 1992, il est interdit de fumer dans les locaux de l'école.

XX – DECHETS

Il est interdit aux stagiaires de laisser des déchets au sein de l'école. Il incombe aux stagiaires d'évacuer tous leurs déchets éventuels y compris leurs bouteilles d'eau vides comme pleines à la fin de leurs cours.

XXI – CONSOMMATION DES REPAS

Il est interdit aux stagiaires de consommer leurs repas dans l'enceinte de l'école.

XXII – CIRCULATION PENDANT LE COURS

Il est interdit aux stagiaires de circuler librement dans les locaux de l'école pendant le déroulement du cours. Toute sortie de la salle de cours doit être justifiée.

XXIII – UTILISATION DES APPAREILS ELECTRONIQUES

Toute utilisation de téléphones portables ainsi que tout autre appareil électronique est interdite pendant le cours. Tous les appareils doivent être rangés et éteints.

XXIV – SECURITE

Il incombe au stagiaire d'être informé des consignes de sécurité de l'école par affichage à côté de la porte d'entrée principale. Les locaux de l'école sont équipés d'un système de vidéosurveillance respectant les exigences de la loi du 6 janvier 1978 et déclaré à la CNIL.

XXV – CHANGEMENT DE GROUPE

Le changement de groupe est soumis aux critères suivants : la raison du changement (un justificatif officiel est exigé) ainsi que la disponibilité d'une place dans le groupe souhaité. Afin d'étudier la possibilité d'un tel changement, le stagiaire doit contacter l'administration.

XXVI – PERTE DE TEXTE ET D'OBJETS

Aucune copie complémentaire de texte transmis au stagiaire ne pourra être donnée par l'administration. Le stagiaire doit reproduire une copie du texte égaré par ses soins en empruntant un exemplaire à un autre stagiaire. Acting International ne peut être tenu responsable des objets oubliés dans ses locaux par ses stagiaires. Il incombe au stagiaire de se déplacer le cas échéant aux horaires d'ouverture du lieu pour le retrouver.

XXVII – COSTUMES

Il incombe au stagiaire d'acheter son costume si il est absent au cours pendant lequel s'effectue la distribution des costumes à son groupe. Tout objet ou vêtement amené par le stagiaire dans le cadre de sa représentation doit être récupéré après la dernière représentation. Acting International se réserve le droit de détruire, jeter ou déplacer l'objet au delà de cette date et ne peut être tenu responsable de sa restitution au stagiaire.

XXVIII – BUREAU DE CASTING

Il incombe au stagiaire de prendre contact avec le bureau de casting d'Acting International afin de se faire référencer dans sa base de données. Ce référencement peut être refusé en cas de non-conformité de photos de comédiens ou pour tout motif disciplinaire.

XXIX – COMMUNICATION

L'administration prend contact avec le stagiaire par biais du site web, d'email, sms, téléphone et courrier. Il incombe au stagiaire de veiller à ce que l'administration d'Acting International soit en possession de ses coordonnées mises à jour. Acting International ne peut être tenue responsable en cas d'absence de communication faute de coordonnées exactes. Charte de communication: EMAIL, AFFICHAGE OU BROCHURES: événements internes, rencontres, analyses filmiques, spectacles, classes ouvertes, newsletter. SMS, EMAIL: Modification du planning. COURRIER (Service juridique et contentieux sis au 34 avenue des Champs Elysées 75008 Paris) : Exclusions, sanctions, questions financiers, tout litige. SITE WEB: rencontres, analyses filmiques, spectacles, classes ouvertes, newsletter, planning, castings. Pour tout type de communication, un moyen de communication secondaire peut être choisi en complément du moyen de communication principal, à la convenance de l'administration.

Le stagiaire prend contact avec les différents interlocuteurs dans les cas suivants :

Le Bureau de l'Administration (tel: 01 42 00 06 79, email : info@acting-international.com, au 15 rue Ambroise Thomas 75009 Paris). Inscriptions, recueil des justificatifs d'absences, récupération des éléments distribués pendant le cours auquel le stagiaire a été absent (cartes d'élèves, DVDs, évaluations, etc.) ; moyen de communication : téléphone, passage.

Le Bureau de Casting : démarches professionnelles ; moyen de communication : email, téléphone, passage.

Le service juridique : exclusions et sanctions disciplinaires ; moyen de communication : courrier

Aucune communication sur la scolarité du stagiaire ne pourra être émise par Acting International, que cela soit oralement ou par écrit ou sur rendez-vous, à des tiers (parents, amis etc.). Le fait qu'une tierce personne finance la formation du stagiaire n'engage pas Acting International vis à vis de cette personne ni toute autre personne en dehors du titulaire du contrat.

XXX – DROIT A LA REPRESENTATION

Le stagiaire autorise expressément et gracieusement Acting International à utiliser toute représentation de sa personne, en particulier son image et sa voix, associées ou non, fixée lors de sa présence aux cours et manifestations accessoires organisées dans le cadre de l'enseignement suivi. Cette représentation et sa reproduction par enregistrements sur tous supports pourront être utilisées par Acting International à des fins promotionnelles de ses activités, y compris par la voie de communication au public selon tous procédés, et de confection de supports pédagogiques à usage interne, à l'exclusion de toute commercialisation ou ventes à l'usage privé du public desdits enregistrements. Le stagiaire autorise Acting International à citer son nom à l'occasion de ces utilisations, sans obligation pour elle.

XXXI – DONNEES NOMINATIVES

Pendant la durée de la relation contractuelle, Acting International sauvegarde sous forme électronique toutes les données du stagiaire, pour autant que cela soit nécessaire à l'exécution du contrat. Le stagiaire déclare expressément qu'il accepte que ces données soient saisies, sauvegardées, traitées et utilisées par Acting International, en vue de l'exécution des contrats proposés ou conclus par le biais du site internet de Acting International ou tout autre biais. Une exploitation plus large de ces données ne sera autorisée que s'il donne expressément son accord. Cet accord peut être révoqué à tout moment. Ceci n'affectera en rien les droits résultant des lois sur la protection des données. Acting International fournira à tout moment à l'utilisateur, à sa demande, des renseignements complets et gratuits sur les enregistrements de données sauvegardés qui le concernent. Acting International s'engage à protéger les données transmises par le stagiaire contre l'accès de tiers, en y engageant les moyens techniques et organisationnels .

XXXII – NON-VALIDITE PARTIELLE

Si une ou plusieurs stipulations du présent contrat sont tenues pour non valides ou déclarées comme telles en application d'une loi, d'un règlement ou à la suite d'une décision définitive d'une juridiction compétente, les autres stipulations garderont toute leur force et leur portée.

XXXIII – CAS DE DIFFEREND

Tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution des présentes conditions générales est soumis au droit français. À défaut de résolution amiable, le litige sera porté devant le Tribunal de Paris.

Le stagiaire reconnaît avoir pris connaissance de l'intégralité des termes du contrat (4 pages).

Fait en deux exemplaires à _____ le _____

Le Stagiaire
nom et prénom

signature

nom et qualité

Pour Acting International
signature et cachet

PROGRAMME PEDAGOGIQUE

STAGE D'INITIATION THEATRE ET CINEMA

PEDAGOGIE

Le travail effectué pendant le stage comporte des stratégies et tactiques de jeu de l'acteur issues du système psychophysique de Stanislavski, de techniques des maîtres américains de l'Actors Studio et autres méthodes pointues enseignées à Acting International, le tout synthétisé par les professeurs renommés de l'école.

L'entraînement basé sur la personnalité et l'accès à la créativité de l'élève; l'usage de son imagination et sa motivation au jeu, le guidera de manière ludique à la compréhension de ce que représente le travail de comédien à Acting International.

Après le stage l'élève peut intégrer le cursus cinéma de l'école. Ce cursus prépare le futur acteur professionnel au jeu à la caméra: au cinéma et à la télévision. Les cours de jeu de l'acteur, dispensant les techniques et méthodes, enseignées à Acting International, sont la base opérante de la construction pédagogique du cursus. Cet enseignement dure trois ans. Il se caractérise par une diversité concertée d'approches des codes de jeu, autant par son efficacité avérée sur une longueur de temps. Il est assuré par des maîtres de classe internationale, tous artistes en activité.

Modalités de passage

Après le stage, chaque stagiaire reçoit une évaluation personnelle par courrier, donnant un avis favorable ou défavorable de son intégration de l'école.

Si l'avis est favorable, à l'issue du stage l'élève peut choisir d'intégrer le cursus cinéma d'Acting International. Ayant effectué le stage, il bénéficiera du prix élève lors de son inscription.

PROGRAMME

IMAGINATION ET CIRCONSTANCES DONNEES

Introduction au cours "L'IMAGINAIRE" en Studio 1. L'aptitude à laisser déborder son imagination, «reine du vrai», la foi dans les circonstances données sont vitales à la crédibilité du comédien, à la scène ou à l'écran. Le cours est basé sur la pratique des éléments majeurs: 'la réalité du faire', l'attention scénique, imagination et fantaisie, les circonstances données, le changement d'attitude en fonction de l'objet et du lieu de l'action.

ACTION

Introduction au cours "MECANIQUE DE L'ACTION" en Studio 1. Le stagiaire prend conscience de l'objectif du personnage; et sans le jouer, il identifie la meilleure façon de l'accomplir (actioning) dans la perspective des circonstances données. Tout en travaillant ses actions physiques, ayant le culot de ses sentiments le comédien fait naître en lui des impulsions précieuses au jeu, auxquelles il doit faire confiance. Une séance de travail sur ces paramètres du jeu sera effectuée devant la caméra.



ce travail aboutit à un tournage visionné en classe

IMPROVISATION

Introduction au cours "IMPROVISATION" en Studio 1. Dans ce cours, le futur comédien apprend à relâcher le contrôle, à s'accepter lui et son partenaire, à développer son écoute active, sachant gérer ses envies, les détails, ses impulsions, sa spontanéité d'enfant. Une séance de travail sur ces paramètres du jeu sera effectuée devant la caméra.



ce travail aboutit à un tournage visionné en classe

TOURNAGE ET SCREENING

Lors des dernières séances le stagiaire prépare sa scène pour le tournage de fin de stage. Son évaluation sera basée sur la performance qu'il sera capable d'exécuter lors de ce tournage : gérer l'espace et le cadre, utiliser son imagination et la compréhension des circonstances données de la scène, appréhender le but de celle-ci et jouer ce que l'action exige; gérer le dialogue au cinéma. Le tournage sera visionné et commenté. Il sera ensuite monté et édité sur un DVD distribué aux stagiaires après le stage.



ce tournage est monté et édité sur un DVD

REPRESENTATION SUR SCÈNE

A la dernière séance du stage chaque élève tourne présente une scène devant le public invité au Théâtre d'Acting International. Cet exercice est évalué par le professeur en charge.



ce travail aboutit à des représentations publiques au Théâtre d'Acting International